

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Séance du mercredi 12 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2017, s'est réunie sous la présidence de Virginie GREMILLET.

**Présents :** 12

**Votants:** 13

**Sont présents:** Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Hervé LAHAYE, Michel ULRICH, Dominique PREVOT, Joël FLUCK, Jean-Paul JACQUOT, Jean FOUCHÉ, Anne-Marie FREUDENBERGER

**Représentés:** Christine PIERSON

**Excuses:** Michel VILLAUMÉ

**Secrétaire de séance:** Monique AMET

**DE 2017 034: ACHAT D'UNE TONDEUSE**

Le Conseil Municipal a décidé d'acheter une tondeuse.

Madame le Maire, concernée personnellement, sort de la salle de réunion et donne pouvoir à M. PARADIS Philippe 2ème Adjoint pour traiter la question.

**3 devis sont présentés :**

- STÉ BOLMONT Verts Loisirs

72 Le Moineau 88340 LE VAL D'AJOL

Tondeuse HONDA HRH 536 HXE

Montant HT

1 882,50.- €

- SARL DONA FRERES

1 Rue du Stade 88600 LEPANGES-SUR-VOLOGNE

Tondeuse STAUB S 5500 HXF PRO

Montant HT

1 469,17.- €

- ETS Henri GREMILLET & FILS

1 Ter Rue de la Ferronnerie 88600 LEPANGES-SUR-VOLOGNE

Tondeuse professionnelle VIKING

Montant HT

1386,66.- €

Après discussion, le Conseil Municipal par 6 voix pour la société SARL DONA FRERES, 4 voix pour les ETS GREMILLET & FILS et 2 abstentions. décide d'acheter la tondeuse STAUB pour un montant de 1469,17 € HT à la SARL DONA FRERES.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

**DE 2017 035: REPARTITION PRODUIT CONCESSION CIMETIERE**

Suite à l'intégration au budget principal du budget du CCAS, la répartition 1/3 - 2/3 des produits des ventes des concessions du cimetière n'a plus lieu d'être.

Désormais, tout produit issu de la vente des concessions du cimetière sera versé intégralement au budget principal de la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents donne son accord.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

**DE 2017 036: TRANSMISSION DEMATERIALISE ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES**

Délibération qui annule et remplace la délibération n°26 du 31 mai 2016

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que le C.G.C.T. prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

La transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite, la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat, qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu.

La Commune étant membre de l'Agence de gestion et de développement informatique (AGEDI), peut bénéficier du service souscrit par AGEDI pour ses membres auprès de la société choisie par celle-ci, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréée par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention avec le représentant de l'Etat,

Considérant la convention conclue entre AGEDI et la société retenue pour l'ensemble de ses communes et groupements adhérents,

DECIDE

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

- d'utiliser le dispositif proposé par AGEDI (serveur fourni par la société) pour la télétransmission de ces actes.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

**DE 2017 030: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE**

Madame le Maire présente le budget primitif 2017 - Commune, comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	616 416.62	616 416.62
Restes à réaliser	0.00	0.00
<b>Sous-total</b>	616 416.62	616 416.62
Investissement	518 688.52	842 011.00
Solde d'exécution	323 322.48	0.00
<b>Sous-total</b>	842 011.00	842 011.00
<b>Total</b>	1 458 427.62	1 458 427.62

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 - Commune.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

### **DE 2017 031: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - FORET**

Madame le Maire présente le budget primitif 2017 - Forêt, comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 947.00	23 300.13
Résultat de fonctionnement	0.00	74 646.87
<b>Sous-total</b>	<b>97 947.00</b>	<b>97 947.00</b>
Investissement	15 172.16	15 744.19
Solde d'exécution	572.03	0.00
<b>Sous-total</b>	<b>15 744.19</b>	<b>15 744.19</b>
<b>Total</b>	<b>113 691.19</b>	<b>113 691.19</b>

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 - Forêt.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

### **DE 2017 032: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - EAU**

Madame le Maire présente le budget primitif 2017 - Eau, comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	170 966.00	66 619.24
Résultat d'exploitation	0.00	104 346.76
<b>Sous-total</b>	<b>170 966.00</b>	<b>170 966.00</b>
Investissement	244 830.00	219 731.88
Solde d'exécution	0.00	25 098.12
<b>Sous-total</b>	<b>244 830.00</b>	<b>244 830.00</b>
<b>Total</b>	<b>415 796.00</b>	<b>415 796.00</b>

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 - Eau.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

### **DE 2017 033: VOTE DES 4 TAXES**

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2017.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les taux suivants:

- Taxe d'habitation : 19.83 %
- Taxe foncière bâti : 11.00 %
- Taxe foncière non bâti : 30.06 %
- CFE : 19.67 %

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

## **Affaires et communications diverses**

1. Les tours de garde pour les élections présidentielles ont été modifiés
2. Une enquête a été envoyée aux personnes de 70 ans et plus afin d'obtenir leur avis sur l'organisation d'un repas ou la distribution d'un colis.
3. La CCB2V propose aux communes d'adhérer à une charte zéro-phyto. Un concours photo est organisé ainsi qu'un défi jardin à destination des habitants
4. Le 30 avril 2017 aura lieu le Prix de la ville de Lépages sur Vologne. Course de vélo organisé par le club Vélo Sprint Anould.
5. Le 20 mai 2017, l'association Lépages Loisirs Animation organise un vide grenier de 10H à 22H avec restauration.
6. Le tracé du Rallye Vosgien a été modifié. L'arrivée se fera à l'entrée de Lépages sur Vologne, comme il y a 2 ans.
7. Le 14 juillet 2017 aura lieu le traditionnel feu d'artifice. La question se pose: une animation sera-t-elle organisée à l'issue des feux d'artifices?